

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 9 juin 2023 à 18 heures 30, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM MOUSIS Didier, HORROD Vanessa, VILLEDIEU Arnaud, DALEAS Annie, GERMAIN Eric, SIMON Lydie, DO COUTO Carlos, PANSIER-SOUCAZE Hélène, SARTHOU Gérard, BIASON Catherine, MÉSSÉGUÉ Martine, BLANC Stéphane, GUIET Hervé, LEPREUX Stéphane, RODRIGUEZ Karine, CATALOGNE Cyril, TRILLAUD Marie, BELLOCQ Rémi, MIEYAA Xavier, BOURDET Eric, FOUQUET Franck, MOLINA Audrey

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame THIEUX-MORA Florence a donné procuration à Madame HORROD Vanessa
- Monsieur ARBERET Jean-Marc a donné procuration à Madame MÉSSÉGUÉ Martine
- Madame ZINT Murielle a donné procuration à Monsieur LEPREUX Stéphane
- Madame BLEAU VERDIER Nathalie a donné procuration à Monsieur GUIET Hervé
- Monsieur CHAGOT Raymond a donné procuration à Monsieur BLANC Stéphane
- Madame GARCIA Patricia a donné procuration à Madame MOLINA Audrey
- Madame BENETEAU Valérie a donné procuration à Monsieur FOUQUET Franck
- Monsieur BONNET Pascal a donné procuration à Monsieur BOURDET Éric

Absent(s) excusés :

- Madame POIREL Isabelle
- Madame MAZILIÉ Ève

Secrétaire(s) de séance : Vanessa HORROD

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

1- Désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales de septembre 2023

2- Cabane bois « Boscq » : convention de partenariat avec la fédération compagnonique des métiers du Bâtiment

3- Organisation de la manifestation culturelle « Jardins secrets »

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

1- Élection de 9 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Monsieur Le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux sont délégués de droit aux prochaines élections sénatoriales et qu'il convient d'élire neuf lonsois pour les remplacer en cas d'empêchement. Il annonce que deux listes ont été déposées.

A l'issue du vote, la liste "Lons pour tous" obtient 8 suppléants, la "Groupe Alternative lonsoise", obtient 1 suppléant.

2- Cabane bois « Boscq » : convention de partenariat avec la fédération compagnonnique des métiers du Bâtiment

Adopté à l'unanimité

3- Organisation de la manifestation culturelle « Jardins secrets »

Adopté à l'unanimité

Questions du groupe « Alternative Lonsoise »

Question 1 : Aménagement sur l'avenue Santoña

"Monsieur le maire, À la suite du terrible accident qui s'est déroulé sur la route nationale N417, le 24 mai 2023 vers 17h50, à hauteur du passage piéton rejoignant la rue Pasteur et le chemin Mirassou, nous nous permettons de vous solliciter pour mettre en oeuvre des solutions de bon sens et des solutions techniques afin d'améliorer la sécurité. Ce n'est pas la première fois qu'un accident se produit à cet endroit, même si des aménagements ont été réalisés. Avec le développement des déplacements doux et l'incitation que prônent les décideurs pour diminuer nos émissions de CO2, nous devons tout mettre en oeuvre pour sécuriser les points dangereux sur notre commune. Tout d'abord, nous pensons qu'il serait judicieux de limiter la vitesse des véhicules motorisés à 50 km/h afin d'harmoniser les limitations sur cette portion entre le rond-point de la médiathèque de Lons et le rond-point de l'avenue Jean-Mermoz. De plus, un passage souterrain est situé non loin de l'intersection accidentogène et peut permettre d'améliorer la sécurité. Nous savons qu'il est situé sur la commune de Billère et que l'agglomération paloise a aussi la compétence sur la voirie. Il serait donc convenable d'aménager les trottoirs ou les côtés pour canaliser les déplacements doux vers ce lieu. De plus une signalétique adéquate permettrait de supprimer ce passage piéton dangereux. Pour terminer, nous suggérons donc une étude que la commune devrait impulser afin de définir des pistes de réflexion et ensuite un programme de travaux sur les voies communales. Cette démarche est à mettre en oeuvre avec les autres collectivités concernées pour améliorer la sécurité de tous. Par avance, je vous remercie pour vos réponses sur nos demandes. Veuillez croire, Monsieur le maire, en l'expression de nos sentiments les plus sincères."

Monsieur le Maire répond :

« Vous l'écrivez, c'est un carrefour qui a déjà fait l'objet de travaux de sécurisation avec notamment la création il y a plusieurs années à la demande de la commune d'un refuge pour piétons ou l'instauration d'un tourne à gauche.

Vous dites que ce passage piétons est dangereux. Dans les faits, tout passage piétons est potentiellement dangereux. Objectivement, ce passage piétons ne l'est pas particulièrement. Il l'est certainement bien moins que beaucoup d'autres, notamment aux abords des ronds-points. L'histoire de ce passage piéton n'est pas rythmée d'accidents. Et pourtant entre 5 000 et 8 000 véhicules empruntent chaque jour cette voie de part et d'autre. Quant à la vitesse, des relevés récents de vitesse montraient que la vitesse moyenne sur cette section de voie est de 50 km/h.

Il n'empêche, aujourd'hui, ce passage piétons est au centre de nos attentions car cet accident nous a profondément ému, il a touché terriblement une lonsoise de 16 ans. Pas un jour sans que je ne pense à cette jeune fille et à sa famille. Pas un jour sans que je n'emprunte ce secteur et que je me demande ce qui s'y est exactement passé ce soir du 24 mai.

Dans ce contexte dramatique, j'ai décidé de prendre un certain nombre de mesures qui se concrétiseront ces prochains jours. J'ai d'abord décidé de renforcer la signalisation verticale avec l'acquisition de panneaux lumineux d'alerte qui seront installés prochainement au droit du passage piétons. De plus, la peinture au sol sera renforcée avec la mise en place d'une bande verte en résine qui viendra alerter encore plus sur cette voie verte qui traverse l'avenue. Enfin, j'ai signé ce jour un arrêté abaissant à 50 Km/h la vitesse maximale entre la limite de Billère et le rond point Porte des Pyrénées.

Vous voulez interdire ce passage piétons et obliger à emprunter le passage inférieur situé à Billère. Je n'y suis pas favorable car l'expérience d'autres secteurs montre que bien peu de piétons feront un détour de plus de 200 mètres. Pour ma part, je préfère renforcer la sécurité autour de ce passage piétons.

Quant à votre proposition d'une étude globale intercommunale, croyez bien que les communes et l'intercommunalité n'attendent pas une étude pour travailler ensemble sur leurs points noirs communs. »

Question 2 : Délivrance des cartes d'identité

"Monsieur le maire, Le service pour délivrer le passeport ou la carte d'identité a été mis en place sur la commune depuis maintenant plusieurs semaines. Nous avons été interpellés à plusieurs reprises sur le fait que les lonsois n'arrivent pas à avoir un rendez-vous sur la commune et sont encore obligés de se déplacer sur les communes qui disposent de disponibilités. Par exemple, ce mercredi 7 juin 2023 à 18h, aucune plage libre jusqu'au 7 juillet alors que des créneaux sont indiqués à Pau, Billère, Mauléon, Soumoulou... Combien de créneaux sont disponibles par mois ? Combien d'instructions de dossiers ont été réalisées depuis la mise en place du service ? Quelles sont les pistes de réflexion pour améliorer le service à la population ? Par avance, je vous remercie pour vos réponses."

Monsieur le Maire répond :

« Vous écrivez avoir été interpellés à plusieurs reprises par des lonsois. C'est étonnant, depuis le 28 mars dernier, jour de mise en place à Lons du service CNI-Passeports, la commune n'a reçu aucune protestation ou critique. Au contraire, les retours d'utilisateurs ne sont que félicitations pour la qualité de l'accueil.

Objectivement, avec 1 100 personnes ayant déjà obtenu un rdv à Lons, nous avons un service qui fonctionne de façon très performante.

Initialement, les créneaux de rdv étaient les lundi après-midi, mardi, mercredi et jeudi. Les lundi matins étaient réservés à la remise des titres et les vendredis aux rdv urgents sur présentation de justificatifs. Depuis, nous avons élargi les possibilités de rdv: concrètement, chaque semaine, nous ouvrons aussi des créneaux de rdv les lundis matins et vendredis matins, en fonction des disponibilités.

Volontairement, nous n'ouvrons pas de créneaux de rdv au-delà de trois semaines-1 mois pour éviter des rdv trop éloignés et des annulations. Mais chaque semaine, de nouveaux créneaux de rdv sont ouverts à Lons. Aujourd'hui, les lonsois qui consultent régulièrement la plateforme de l'ANTS n'ont aucun problème pour trouver un rdv, à Lons ou dans une des communes de l'agglomération ou de la proche agglomération. »

En conclusion, monsieur le Maire rappelle que ce type de service ne saurait être réservé aux seuls usagers communaux ; pour autant, il indique que le lonsois confronté à un besoin urgent pourra toujours trouver rapidement une solution à Lons. Plus largement, il se dit très satisfait de la qualité de ce service mis en place à Lons.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures.

**Le Maire,
Président de séance,**



Nicolas PATRIARCHE

Secrétaire de Séance



Vanessa HORROD